

N° 58/2024 AD/PM

ARRÊTÉ DUMAIRE

Le Maire de La Ville de LONGWY :

VU Les articles L 2212-1 et suivants du Code des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT qu'à l'occasion de l'événement « **CHAMPIONNAT INTERDEPARTEMENTAL** » organisé par l'**Union Gymnique de Longwy** qui se déroulera les **Samedi 23 et Dimanche 24 mars 2024** à la **Salle Bassompierre** de **Longwy-bas**, il y a lieu de prendre diverses dispositions concernant le stationnement dans la Commune.

ARRÊTÉ

- ARTICLE 1 :** Le stationnement de tout véhicule sera interdit à compter du **Samedi 23 mars à 6h jusqu'au Dimanche 24 mars 2024 à 19h** des deux côtés de la route **rue Legendre**, à partir de la Salle Bassompierre jusqu'au n°38 de la rue Legendre (sur environ 25 mètres). Le stationnement sera autorisé le long du trottoir de la salle Bassompierre pour l'installation de 2 foodtrucks.
- ARTICLE 2 :** Le stationnement sera autorisé sur le terrain situé au-dessus de la salle Bassompierre pour les véhicules du club UNION GYMNIQUE LONGWY.
- ARTICLE 3 :** Les véhicules de secours et d'intervention seront autorisés sur l'ensemble des voies interdites à la circulation.
- ARTICLE 4 :** La signalisation sera mise en place par les Services Techniques Municipaux.
- ARTICLE 5 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.
- ARTICLE 6 :** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de LONGWY ;
- ARTICLE 7 :** Conformément à l'article R.102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de NANCY 5 place de la Carrière – 54000 NANCY dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication.
- ARTICLE 8 :** Monsieur Le Maire de la Commune de LONGWY, Messieurs le Commissaire de Police de LONGWY et les policiers municipaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A LONGWY, LE 5 MARS 2024

LE MAIRE,

Vincent HAMEN

